

CONDITIONS GÉNÉRALES DES PROMOTIONS DESTINÉES AUX CONSOMMATEURS
« un week-end MARVEL héroïque »

ARTICLE 1 - ORGANISATEUR

Mars Belgium SA, ayant son siège social à Kleine Kloosterstraat 8, 1932 Zaventem, inscrite à la Banque-Carrefour des Entreprises sous le n° 0417.521.454 (ci-après l'« Organisateur »), organisera l'action M&M'S & MARVEL (ci-après la « Promotion »), dans le but d'accroître la notoriété des marques M&M'S et Maltesers auprès des consommateurs, conformément aux présentes Conditions générales (les « Conditions générales »).

La Promotion est organisée directement par l'Organisateur et/ou en collaboration avec des tiers.

ARTICLE 2 - TERRITOIRE ET DURÉE

La Promotion est valable en Belgique et au Luxembourg (ci-après le « Territoire ») et se déroule du 23 mars 2026 à 00:00:01 au 12 juillet 2026 à 23:59:59, ces deux dates incluses (ci-après la « Période de Promotion »).

La Promotion est organisée sur <https://www.mms.com/nl-be/marvel> (le « Site Web »)].

ARTICLE 3 - PARTICIPATION

La participation à la Promotion implique l'acceptation entière et inconditionnelle des dispositions du présent règlement, y compris de toute modification qui pourrait y être apportée ultérieurement.

La Promotion est ouverte à toute personne âgée de 18 ans ou plus, ayant son domicile ou sa résidence, ou à tout le moins une adresse de correspondance, dans le Territoire.

Les personnes suivantes ne peuvent pas participer à la Promotion : (a) les personnes ne remplissant pas les conditions ci-dessus ; (b) les employés de l'Organisateur et/ou de toute autre société participant à la Promotion, y compris le personnel des magasins ou les actionnaires ; et (c) les membres de la famille (conjoint(e), enfant, parent, frère, sœur) des personnes visées au point (b).

Chaque participant peut gagner au maximum un prix dans le cadre de la Promotion (même nom de famille, même prénom et/ou même adresse de domicile/adresse e-mail).

Un code EAN du produit acheté ne peut être enregistré qu'une seule fois dans le cadre de la Promotion.

L'Organisateur se réserve le droit de vérifier que la participation à la Promotion, y compris l'attribution du Prix, est conforme aux présentes Conditions générales. Toute inscription ou participation non conforme entraînera la disqualification des participants ou des gagnants et l'annulation de leur Prix.

Les participations organisées au Concours seront considérées comme illégales et entraîneront automatiquement l'annulation de ces participations. Toute participation à l'aide d'un autre programme que celui proposé par l'Organisateur est interdite et entraînera l'exclusion ainsi que d'éventuelles poursuites judiciaires pour violation des droits d'auteur. La participation au Concours implique une attitude loyale et le respect intégral du présent règlement ainsi que des droits des autres participants.

La violation de l'une des règles précitées ou tout cas d'abus et de fraude sera sanctionné par la disqualification de plein droit du participant pour l'ensemble de ses participations et pour toute la durée du Concours.

L'Organisateur peut, à sa seule discrétion, disqualifier tout participant qui perturbe la procédure d'inscription ou le fonctionnement du Site Web, ou qui perturbe la Promotion de quelque manière que ce soit. L'Organisateur informera le participant de sa disqualification.

ARTICLE 4 - PRODUITS PROMOTIONNELS

Les produits concernés par la Promotion (les « Produits Promotionnels ») sont les suivants : tous les emballages de M&M'S et tous les emballages de Maltesers. Les Produits Promotionnels peuvent être achetés par chaque participant dans le Territoire, sous réserve de la disponibilité des stocks dans chaque point de vente.

ARTICLE 5 - CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour participer à la Promotion, le participant doit compléter correctement et intégralement un formulaire de participation. L'Organisateur ne peut être tenu responsable des problèmes techniques liés au formulaire de participation mis à disposition.

Que doit faire un participant pour participer ?

- 1) Se rendre sur le Site Web et compléter le formulaire d'inscription en ligne
- 2) Répondre aux questions de connaissance
 - Question 1 : **En quelle année les premiers M&M'S ont-ils été vendus ?**
 - Question 2 : **combien de M&M'S sont produits par jour dans une usine Mars ?**
- 3) Cliquer sur « envoyer » le formulaire de participation. Le jour de participation est le jour et l'heure auxquels le Participant a participé via le formulaire de participation.

Si, afin de participer à la Promotion, des participants fournissent des noms, prénoms, images, voix, photos, vidéos et/ou d'autres données ou œuvres de tiers, ils s'engagent à avoir obtenu au préalable l'autorisation de ces tiers pour cette utilisation et le transfert selon les conditions indiquées aux présentes. Dans le cas où l'Organisateur ferait l'objet d'une réclamation, judiciaire ou extrajudiciaire, introduite par des tiers et fondée sur d'éventuelles violations légales, y compris, sans s'y limiter, les droits relatifs aux données personnelles, la propriété intellectuelle et industrielle ou les droits à l'image, le participant garantira et indemnera l'Organisateur pour tout dommage, et supportera l'ensemble des frais et dépenses pouvant résulter de telles réclamations, et sera responsable envers l'Organisateur ou envers ces tiers, selon ce que l'Organisateur pourra déterminer.

ARTICLE 6 - SÉLECTION DU/DES GAGNANT(S)

La Promotion désigne 1 gagnant.

À la fin de la Promotion, le gagnant sera sélectionné parmi les participations valides. La sélection sera fondée sur la réponse la plus proche de la bonne réponse à la question d'estimation.

En cas d'égalité, la personne ayant soumis son formulaire de participation en premier sera désignée gagnante. La date et l'heure de réception des inscriptions par l'Organisateur, telles qu'enregistrées par ses systèmes informatiques, font foi.

La désignation du gagnant est définitive et contraignante et relève de la décision finale de l'Organisateur.

ARTICLE 7 - PRIX

Prix

Le prix de la Promotion est un week-end MARVEL héroïque à Disneyland Paris® (ci-après le « Prix ») :

Le Prix consiste en un week-end à Disneyland Paris® pour deux jours calendaires, les 28-29 novembre 2026, pour le gagnant et 3 personnes désignées par le gagnant. Le Prix comprend :

1x séjour à Disneyland® Paris, incluant 1 nuit au Disney Hotel New York - The Art of Marvel, 2 jours d'accès aux parcs Disneyland Paris® pour 4 personnes et un dîner privé avec divertissement exclusif pour tous les gagnants (par prix, valeur de 5 000 € incluant les frais de voyage et les indemnités fixes pour le lunch, comme détaillé ci-dessous) :

- Billets d'avion : vols aller-retour depuis certains grands aéroports internationaux en Belgique ou au Luxembourg vers Paris, France, ou billets de train.
- Transferts : transferts aller-retour de l'aéroport vers l'hôtel à Chessy, France
- Hébergement : 1 nuit au Disney Hotel New York - The Art of Marvel, sur la base de 4 adultes
- Accès 2 jours aux Parcs Disney® pour 4 personnes + Disney Premier Access Ultimate pour 1 jour du séjour - organisé via Disneyland® Paris.
- Petit-déjeuner du 29 novembre inclus
- Indemnité lunch : fournie à hauteur de 30 € par personne et par jour pendant 2 jours
- Dîner : un dîner privé avec divertissement exclusif avec tous les autres gagnants européens le 28 novembre
- Gestion complète des gagnants: incluant la traduction de la correspondance et des documents de voyage si nécessaire

Une fois le Prix communiqué au gagnant, tous les arrangements entre le gagnant et l'agence de voyage désignée par Mars, y compris, sans s'y limiter, les réservations, achats et/ou livraisons, sont entièrement à la charge du gagnant. Par ailleurs, l'Agence et/ou Mars ne peuvent être tenues responsables d'éventuels obstacles, incidents ou circonstances empêchant, retardant, conditionnant ou perturbant le voyage, sauf en cas de négligence grave ou de faute intentionnelle de l'Organisateur].

Le Prix ne peut pas être remplacé, échangé, modifié, transféré, compensé ou payé à la demande du gagnant. L'Organisateur peut remplacer le Prix en tout ou en partie par un autre prix de valeur égale ou supérieure si, pour une raison quelconque non imputable à l'Organisateur et/ou au gagnant, le Prix s'avère irréalisable ou excessivement contraignant.

L'Organisateur n'offre aucune garantie concernant le Prix et ne peut être tenu responsable des accidents ou dommages qu'il pourrait causer (in)directement.

Le Prix est soumis à l'imposition conformément à la législation en vigueur.

Contact avec le(s) gagnant(s)

Le gagnant sera contacté par e-mail dans les 30 jours suivant la fin de la Promotion (12 juillet 2026).

L'Organisateur fera des efforts raisonnables pour contacter le(s) gagnant(s) afin d'obtenir les informations pertinentes nécessaires à l'exécution du Prix applicable. Des rappels (maximum 3) seront envoyés au(x) gagnant(s). Des informations inexactes peuvent entraîner la déchéance du Prix. Si un gagnant n'a pas répondu aux notifications dans un délai de 30 jours ouvrables, ou si un gagnant sélectionné n'est pas éligible, agit autrement en violation des présentes Conditions générales ou ne peut pas, pour quelque raison que ce soit, recevoir ou refuse de recevoir le Prix, l'Organisateur se réserve le droit de retirer le Prix et de le réattribuer en contactant un nouveau gagnant parmi toutes les participations restantes.

L'Organisateur n'assume aucune responsabilité dans le cas où un gagnant ne recevrait pas son Prix pour quelque raison que ce soit, y compris si un gagnant fournit une adresse incorrecte ou des coordonnées bancaires incorrectes ou en raison de retards postaux ou d'une perte par le service postal.

Dans la mesure permise par la loi, l'Organisateur ne sera en aucun cas responsable ou tenu d'indemniser les participants pour d'éventuelles pertes subies du fait de leur participation à la Promotion et l'Organisateur n'assume aucune responsabilité pour toute perte, dommage, blessure corporelle ou décès résultant de l'acceptation du Prix par un gagnant, sauf lorsque ce dommage ou cette perte est causé(e) par la négligence de l'Organisateur.

Le gagnant du voyage à Disneyland® Paris et ses accompagnants reconnaissent et acceptent que ce voyage se déroule sous leur propre responsabilité. L'Organisateur se réserve le droit de leur faire signer une décharge de responsabilité. Ils garantissent également qu'ils sont en possession d'un passeport valide et à jour, ou de tout autre document nécessaire au voyage (p. ex. visa, etc.). L'Organisateur ne peut en aucun cas être tenu responsable si le gagnant ou la personne qui l'accompagne ne peut pas voyager parce qu'il/elle n'est pas en possession d'un passeport valide et à jour ou de tout autre document nécessaire au voyage (p. ex. visa, etc.). Plus généralement, l'Organisateur ne peut être tenu responsable de quelque difficulté que ce soit liée aux services fournis dans le cadre du voyage, et toute réclamation doit être adressée aux organisateurs et prestataires de services].

ARTICLE 8 RESPONSABILITÉ

L'Organisateur ne peut en aucun cas être tenu responsable des informations incorrectes communiquées par le participant (telles qu'une adresse erronée ou inconnue du participant).

Si des circonstances imprévues ou incontrôlables le justifient, l'Organisateur se réserve le droit de modifier, suspendre ou mettre fin au Concours, sans être tenu de verser une quelconque indemnité à un participant ou même à un tiers. L'Organisateur ne peut être tenu responsable de tout fait qui ne lui est pas imputable, notamment en cas de mauvaise distribution du courrier, d'indisponibilité du site web, de défaillances techniques rendant impossible la poursuite du jeu, de dysfonctionnements d'internet empêchant le bon déroulement du jeu, d'interruptions, de retards dans la transmission des données, de défaillances de l'ordinateur du participant ou de tout autre problème lié aux réseaux de communication, serveurs, fournisseurs d'accès internet, équipements informatiques ou logiciels, de perte de données, des effets de

virus, d'anomalies, de toute défaillance technique et de toute erreur matérielle ou logicielle de quelque nature que ce soit ayant empêché ou limité la possibilité de participer au jeu, d'erreurs lors du transport des participations, de perte de ces participations lors de leur envoi, de leur non-réception, de leur détérioration ou de leur livraison tardive.

L'Organisateur ne peut pas non plus être tenu responsable en cas d'accident survenant lors de la réalisation des épreuves/vidéos/photos dans le cadre des conditions de participation et causant des dommages à un participant.

ARTICLE 9- DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

L'Organisateur collecte et traite des données à caractère personnel fournies par les participants dans le cadre de la Promotion, conformément à la politique de confidentialité de l'Organisateur disponible sur le site web de l'Organisateur <https://www.mars.com/privacy-policy-french>. Le traitement des données à caractère personnel des participants est nécessaire pour l'Organisateur, responsable du traitement, dans le cadre de la bonne gestion de la Promotion et afin d'informer les gagnants des résultats et de leur envoyer leur Prix, conformément au présent règlement. Ces données ne seront pas partagées avec des tiers, à l'exception des prestataires de services engagés par l'Organisateur qui agissent au nom de l'Organisateur, sous ses instructions et sous son contrôle, afin de traiter tout ou partie des données à caractère personnel des participants.

Les données des participants qui ne sont pas désignés comme gagnants sont conservées pendant la durée de la Promotion. Les données des gagnants sont conservées jusqu'à un an après la remise de leur Prix.

Les participants à la Promotion peuvent accéder au traitement de leurs données à caractère personnel, les mettre à jour, les modifier, les supprimer, les transférer, en limiter le traitement ou s'y opposer. Les personnes qui, avant la fin de la Promotion, exercent leur droit de supprimer, transférer, s'opposer ou refuser le traitement de leurs données à caractère personnel ne peuvent pas participer à la Promotion et ne peuvent pas recevoir de Prix.

Les participants peuvent exercer ces droits à l'adresse suivante : contact@fr.mars.com ou en complétant le formulaire web. En outre, le Délégué à la protection des données de l'Organisateur peut être contacté en complétant ce formulaire web. Les participants ont également le droit d'introduire une plainte auprès de l'autorité de protection des données compétente pour le Territoire.

ARTICLE 10 - DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Dépôt et disponibilité des Conditions générales. La simple participation à la Promotion implique l'acceptation totale des Conditions générales. Toute manifestation de non-acceptation de tout ou partie des Conditions générales entraînera l'exclusion du participant de la Promotion et, par conséquent, l'Organisateur sera déchargé de l'exécution de toute obligation envers ce participant. Les Conditions générales peuvent être consultées et imprimées gratuitement à tout moment sur le Site Web.

Remboursement des frais. Les participants ne doivent supporter aucun autre coût direct ou indirect, outre, le cas échéant, l'achat de Produits Promotionnels.

Divisibilité. Si une clause des présentes Conditions générales est jugée illégale, invalide ou autrement inapplicable, elle sera réputée supprimée des présentes Conditions générales. Les autres dispositions restent inchangées et pleinement en vigueur. La disposition invalide ou inapplicable sera remplacée par une disposition valable dont le contenu et l'objectif se rapprochent autant que possible de ceux de la disposition invalide ou inapplicable.

Exclusions et limitations

Modifications. L'Organisateur se réserve le droit d'apporter des modifications permettant le bon déroulement de la Promotion, ou d'annuler la Promotion s'il existe une raison valable ou des cas de force majeure empêchant la Promotion d'être organisée comme décrit dans les présentes Conditions générales. Toute modification ou annulation de ce type sera communiquée aux participants. L'Organisateur ne peut être tenu responsable si la Promotion ou les Prix ne peuvent être organisés selon les conditions précitées pour des raisons indépendantes de sa volonté ou en raison d'un cas de force majeure.

Prix. L'Organisateur n'est pas responsable de la garantie des produits attribués à titre de Prix ; toute réclamation doit être adressée à la personne responsable de l'entretien du produit (p. ex. le producteur, le distributeur). De même, l'Organisateur ne saurait en aucun cas être tenu responsable des services fournis par une autre entité avec laquelle l'Organisateur collabore, au bénéfice des gagnants, qui ne sont pas liés à la présente Promotion.

Tiers. L'Organisateur n'est pas responsable des pertes éventuelles, détériorations, vols, retards ou autres circonstances imputables à des tiers et susceptibles d'affecter le déroulement de la Promotion.

Accès au Site Web. Il arrive que le Site Web ne soit pas accessible pour des raisons indépendantes de la volonté de l'Organisateur. L'Organisateur ne peut garantir un accès continu et ininterrompu au Site Web. L'Organisateur n'assume aucune responsabilité pour d'éventuels problèmes de participation, réclamations ou participations/réclamations retardées ou endommagées. L'Organisateur n'est pas responsable de toute perte résultant d'un tel événement. L'Organisateur n'assume aucune responsabilité pour : (i) les transmissions électroniques de données défectueuses, incorrectes, erronées ou échouées ; les défaillances des lignes de communication, quelle qu'en soit la cause, liées aux équipements, systèmes, réseaux, lignes, satellites, serveurs, ordinateurs ou fournisseurs utilisés dans tout aspect de la Promotion ; l'inaccessibilité ou l'indisponibilité d'internet ou du Site Web ou une combinaison de ceux-ci ; et, dans la mesure permise par la loi, toute blessure ou tout dommage subi par des participants ou toute autre personne (ou leurs biens) pouvant être lié à ou résulter d'une tentative de participation à la Promotion.

Médias sociaux. Si la Promotion est organisée via des Médias sociaux, les participants acceptent les conditions, dispositions et politiques imposées par ces Médias sociaux. En participant à la Promotion, les participants reconnaissent que :

Ces Médias sociaux ne sont pas le promoteur ni l'organisateur de la Promotion.

La Promotion n'est pas sponsorisée, approuvée, organisée par, ou liée à, ces Médias sociaux.

Les questions, commentaires ou plaintes concernant la Promotion doivent être adressés à l'Organisateur.

Plaintes et questions. Si vous avez des questions, des préoccupations ou des plaintes concernant cette Promotion, veuillez contacter contact@fr.mars.com.

ARTICLE 11 - DROIT APPLICABLE ET JURIDICTION

La Promotion et les présentes Conditions générales (ainsi que tout litige/réclamation en découlant) sont régies et interprétées conformément aux lois du Territoire et les parties à un litige ou à une action se soumettent à la juridiction du Territoire.

ARTICLE 12 - PRIX SUPPLÉMENTAIRES JUMBO, STATIONS-SERVICE, CINÉMAS

Les visiteurs de Delhaize, des stations-service et des cinémas ont également une chance de gagner un prix supplémentaire.

Prix supplémentaire

Le prix supplémentaire de la Promotion est un pack Fun M&M'S d'une valeur de 75,00 € (ci-après le « Prix ») :

*le contenu du pack peut varier d'un pack à l'autre. Le pack aura toujours une valeur minimale de 75,00 €.

Le Prix ne peut pas être remplacé, échangé, modifié, transféré, compensé ou payé à la demande du gagnant. L'Organisateur peut remplacer le Prix en tout ou en partie par un autre prix de valeur égale ou supérieure si, pour une raison quelconque non imputable à l'Organisateur et/ou au gagnant, le Prix s'avère irréalisable ou excessivement contraignant.

Des taxes seront prélevées sur le Prix conformément à la législation en vigueur.

Si l'Organisateur est établi aux Pays-Bas, l'Organisateur est responsable de la déclaration et du paiement de toute taxe sur les jeux de hasard due conformément à la législation néerlandaise. Si l'Organisateur est établi en dehors des Pays-Bas, les gagnants résidant aux Pays-Bas sont responsables de la déclaration et du paiement de toute taxe sur les jeux de hasard applicable.

À la fin de la Promotion, le gagnant sera déterminé sur la base de la bonne réponse aux questions de connaissance. Le participant dont la réponse est la plus proche de la bonne réponse à la question d'estimation est le gagnant.

GAGNANTS ALTERNATIFS : s'il s'avère que le gagnant sélectionné ne remplit pas, de quelque manière que ce soit, les conditions requises, un nouveau gagnant sera sélectionné.

Contact avec le(s) gagnant(s)

Les 75 gagnants seront contactés par e-mail dans les 30 jours suivant la fin de la Promotion. Les gagnants devront répondre dans les 30 jours en confirmant (i) leur acceptation du Prix, et (ii) leurs coordonnées d'adresse (nom de rue, numéro, code postal, commune).

L'Organisateur fera des efforts raisonnables pour contacter le(s) gagnant(s) afin d'obtenir les informations pertinentes nécessaires à l'exécution du Prix applicable. Des rappels (maximum 3) seront envoyés au(x) gagnant(s). Des informations inexacts peuvent entraîner la déchéance du Prix. Si un gagnant n'a pas répondu

aux notifications dans un délai de 30 jours ouvrables, ou si un gagnant sélectionné n'est pas éligible, agit autrement en violation des présentes Conditions générales ou ne peut pas, pour quelque raison que ce soit, recevoir ou refuse de recevoir le Prix, l'Organisateur se réserve le droit de retirer le Prix et de le réattribuer en contactant un nouveau gagnant parmi toutes les participations restantes selon le processus décrit dans les présentes Conditions générales.

L'Organisateur n'assume aucune responsabilité dans le cas où un gagnant ne recevrait pas son Prix pour quelque raison que ce soit, y compris si un gagnant fournit une adresse incorrecte ou des coordonnées bancaires incorrectes ou en raison de retards postaux ou d'une perte par le service postal, sauf en cas de négligence grave ou de faute intentionnelle de l'Organisateur.

Dans la mesure permise par la loi, l'Organisateur ne sera en aucun cas responsable ou tenu d'indemniser les participants pour des pertes pouvant résulter de leur participation à la Promotion et l'Organisateur n'assume aucune responsabilité pour toute perte, dommage, blessure corporelle ou décès résultant de l'acceptation du Prix par un gagnant, sauf lorsque ce dommage ou cette perte est causé(e) par une négligence grave ou une faute intentionnelle de l'Organisateur.
